

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

---

COMMUNE DE VAUXBUIN

---

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**L’an deux mil quatorze, le 26 août à 19 heures 30,**

**Le conseil municipal, légalement convoqué le 21 août, s’est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. David BOBIN, Maire.**

**Étaient présents :** M. David BOBIN, Maire ; M<sup>me</sup> Claudette QUÉANT, M. Philippe COCHEFERT et M. Frédéric LOBJOIS, Adjointes au Maire ; M<sup>me</sup> Emmanuelle DESHAYES, M<sup>me</sup> Michelle DROUIN, M<sup>me</sup> Christine JOLLY, M<sup>me</sup> Lucette LANDANSKI et M<sup>me</sup> Annick PORRO, Conseillères municipales.

**Étaient absents excusés et représentés :** M. Jean-François LANGLET qui donne pouvoir à M. Frédéric LOBJOIS ; M. Cyrille LOURDEZ qui donne pouvoir à M<sup>me</sup> Claudette QUÉANT et M<sup>me</sup> Chantal TRUFFET qui donne pouvoir à M. David BOBIN.

**Étaient absents :** M<sup>me</sup> Régine BARLE, M. Luc MOUTON et M. Yannick TOUSSAINT.

Le quorum étant atteint, l’assemblée a pu légalement délibérer.

M. le Maire a ouvert la séance et défini l’ordre du jour :

**DCM. 2014/31** PERSONNEL – Renouvellement du poste d’agent polyvalent dans le cadre du dispositif « contrat d’avenir »

**DCM. 2014/32** PERSONNEL – Création d’un poste d’agent d’entretien dans le cadre du dispositif « contrat unique d’insertion – contrat d’accompagnement dans l’emploi »

---

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, M<sup>me</sup> Claudette QUÉANT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'elle a accepté.

## **DCM. 2014/31      PERSONNEL – Renouvellement du poste d'agent polyvalent dans le cadre du dispositif « contrat d'avenir »**

*(Rapporteur : M. le Maire)*

Les emplois d'avenir, créés par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012, s'inscrivent dans le cadre de la politique de l'emploi et des contrats uniques d'insertion (CUI – CAE pour le secteur non marchand).

Ce dispositif a pour finalité de favoriser l'embauche de jeunes peu ou pas qualifiés, présentant des difficultés d'insertion professionnelle et confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

L'objectif est ainsi de leur offrir l'opportunité d'une première expérience professionnelle, pour que les jeunes en question puissent acquérir des compétences et accéder à un poste stable.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation, etc.).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Par délibération en date du 28 mai 2013, le conseil municipal décidait le recrutement d'un agent polyvalent en contrat d'avenir pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

Considérant que l'agent recruté satisfait pleinement à ses missions, il est proposé au Conseil municipal de :

- **RENOUVELER** le poste d'agent polyvalent dans le cadre du dispositif « contrat d'avenir » pour une durée de 12 mois ;
- **SOLLICITER** le Conseil Général de l'Aisne pour une participation de 10% dans le reste à charge de l'employeur ;
- **AUTORISER** le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
12			

\_\_\_\_\_

**DCM. 2014/32      PERSONNEL – Création d’un poste d’agent d’entretien dans le cadre du dispositif « contrat unique d’insertion – contrat d’accompagnement dans l’emploi »**

*(Rapporteur : M. le Maire)*

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d’insertion - contrat d’accompagnement dans l’emploi, le Maire propose de créer un emploi de contrat d’accompagnement dans l’emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s’adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d’accès à l’emploi.

La prescription du contrat d’accompagnement dans l’emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l’Etat ou du Conseil général.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de créer un poste d’agent d’entretien dans le cadre du dispositif « contrat unique d’insertion - contrat d’accompagnement dans l’emploi » ;
- **PRÉCISE** que ce contrat sera d’une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention ;
- **PRÉCISE** que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine ;
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d’heures de travail ;
- **AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre l’ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
12			

L'ordre du jour des délibérations étant épuisé, il est abordé des questions diverses et des informations sont délivrées au Conseil municipal.

La séance est levée à 20h15.

Fait à Vauxbuin, le 29 août 2014

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Claudette QUÉANT

David BOBIN

## FEUILLET DE CLÔTURE de la réunion du Conseil municipal du 26 août 2014

—

Au cours de cette séance, ont été adoptées les délibérations suivantes :

**DCM. 2014/9**    PERSONNEL – Renouvellement du poste d’agent polyvalent dans le cadre du dispositif « contrat d’avenir »

**DCM. 2014/10**    PERSONNEL – Création d’un poste d’agent d’entretien dans le cadre du dispositif « contrat unique d’insertion – contrat d’accompagnement dans l’emploi »

Ont signé les membres présents :

David BOBIN		Lucette LANDANSKI	
Claudette QUÉANT		Jean-François LANGLET	<i>Excusé. Pouvoir à Frédéric LOBJOIS</i>
Philippe COCHEFERT		Cyrille LOURDEZ	<i>Excusé. Pouvoir à Claudette QUÉANT</i>
Régine BARLE		Luc MOUTON	
Frédéric LOBJOIS		Annick PORRO	
Emmanuelle DESHAYES		Yannick TOUSSAINT	
Michelle DROUIN		Chantal TRUFFET	<i>Excusée. Pouvoir à David BOBIN</i>
Christine JOLLY			